

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2009

Réception par le Prefet : 07/04/2009

Publication : 14/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-5-6-6

Séance du vendredi

Contrat Cadre Pluriannuel Contrat d'assainissement avec la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG (C013)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-6ème/04 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au 4^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 24 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'approuver le projet de contrat d'assainissement à passer avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, dont la signature n'emporte aucune inscription budgétaire complémentaire, les diverses opérations s'inscrivant déjà dans les enveloppes annuelles classiques,
- autorise le Président à signer le document joint au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstention